

Communiqué de la Conférence des évêques suisses du 1 juillet 1988

Publié le 1 juillet 1988
2 minutes

A l'encontre de la volonté explicite de Jean-Paul II, **Mgr Marcel Lefebvre a ordonné hier quatre évêques**. Nous en éprouvons une grande tristesse et sommes très soucieux. L'ordination d'un évêque sans mandat du Pape entraîne **l'excommunication** prévue par le droit. L'unité avec l'évêque de Rome est un élément essentiel de la foi professée par l'Église catholique romaine.

Notre responsabilité pour l'Église d'aujourd'hui nous oblige à observer fidèlement les enseignements de Vatican II et à mettre en oeuvre le Concile. Nous tenons surtout à l'approfondissement de la foi et au renouveau de la vie ecclésiale. Fidèles à notre devoir et à tous ceux qui cheminent avec nous dans la foi, nous continuerons à travailler à l'unité de notre Église, en favorisant la communion dans le respect des différentes attentes légitimes.

Cette communion requiert que tous acceptent le Concile et la discipline de l'Église. En outre, nous tenons profondément au dialogue avec les autres confessions et les croyants non chrétiens.

A nos fidèles nous demandons de ne pas se laisser troubler par les difficultés que l'Église traverse présentement, mais de rester unis au Pape et aux évêques qui sont en communion avec lui.

Et puisque l'unité de l'Église est une grâce, nous demandons que l'on continue à prier avec ferveur pour l'unité.

Lucerne, 1 juillet 1988.